

# HÉRISSON

LE JOURNAL DE L'INFORMATION PIQUANTE DE LA CGT CGI



Remis à la direction le 30 Décembre



## La CGT CGI remercie tous les électeurs et électrices pour leur soutien

Partout où la CGT a présenté des candidat.e.s, des représentant.e.s CGT ont été élu.e.s.

Voici la liste de vos élu.e.s CGT dans les 11 CSE où nous sommes présents afin de vous aider à les retrouver rapidement

### CSE de FGDC

Isabelle DRUBIGNY (titulaire)

Florian CUVIER (titulaire)

Gwendoline ROBILLARD (titulaire)

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU (titulaire)

Anne DROUINEAU (titulaire)

Yoann LEGRAND (titulaire)

Sophie LEMAIRE (titulaire)

Romain MARQUASSUZAA (suppléant)

Philippe BLANCHET (suppléant)

Guillaume AUGIER (suppléant)

Félix ROSAY (suppléant)

Lhoussaine ZEHANI (suppléant)

Jacques LABANSAT (suppléant)

Jon HARRINGTON (suppléant)

Gauthier LION (suppléant)

### CSE de CBC

Randja KANOUNI (titulaire)

Romain TEILLAIS (suppléant)

### CSE de CPGRM

Khedidja TEBAH (titulaire)

Christophe MULTEAU (suppléant)

### CSE de EUTM

El-Bachir MOUTIK (titulaire)

Céline BUSHING (titulaire)

### CSE de FS

Eric MARCOU (titulaire)

Dilber ASLAN (suppléante)

### CSE de SHAPSHA

Valentine CHEREYRE (titulaire)

Daniel DEMEZON (suppléant)

### CSE de GE

Christine TREILLON (titulaire)

Saïd BOUTAHRA (titulaire)

Fadi FLAITI (titulaire)

Pierre BOILLEY (suppléant)

Gaël OLLIVIER (suppléant)

Thomas MORCATE JUSTES (suppléant)

Fabien BOURLIER (suppléant)

### CSE de TPSHR

Jacques SANCHEZ (titulaire)

Sonia LE GOFF (titulaire)

Thibaut PRADINAS (titulaire)

Duc Tan LE (suppléant)

Anne SAINT PIERRE (suppléante)

Lucie GAUDRON (suppléante)

### CSE de NORD

Assia BEN BRAHIM (titulaire)

Mohamed SOUALHIA (titulaire)

### CSE de GS

Pascal GENTY (titulaire)

Marie-Paule BALLOT (titulaire)

Franck ELIES (suppléant)

### CSE de GO

Daniel MENUET (titulaire)

Justine LE LUYER (titulaire)

Fabien BACOT (titulaire)

Yatta DIEYE (titulaire)

Audrey COTELLON (suppléante)

David CROCHU (suppléant)

Stéphanie MANSUY (suppléante)

Mathieu BOULLE (suppléant)

A noter que sur l'ensemble des candidat.e.s CGT élu.e.s, les **femmes à la CGT** représentent un peu plus de **37%** des représentants CGT dans les CSE, soit un peu plus que la représentativité des femmes dans l'entreprise qui s'élevait à près de 30% en 2018.

Les nouveaux mandats ont une durée de **4 ans** durant laquelle vos élu.e.s feront tout pour mener à bien le programme pour lequel vous les avez élu.e.s.

**Bonne année à toutes et à tous**

# La réforme des retraites : un débat de société escamoté !

## La réforme des retraites, les grèves et le père Noël

Que ce soit des adolescent·e·s, des étudiant·e·s, de jeunes salarié·e·s ou « sans emploi », combien de fois les entendons-nous dire : « **de toutes façons, la retraite, moi, je n'en aurai pas !** ». Comment avons-nous pu encourager une telle désespérance ?

Comment avons-nous pu au fil des décennies, laisser les élites libérales faire prospérer **ce discours fataliste et absurde** affirmant que la démographie mettait en péril notre système de retraite solidaire ? **Comment a-t-on pu laisser s'installer cette résignation ?**

Il n'y aura plus que 2 actifs pour financer 3 retraités ? Et alors ? Ils produisent autant que 4 actifs d'il y a 20 ans ! Il suffit d'augmenter progressivement la **part du PIB** consacrée aux retraites de **14 à 18%** d'ici 2050 pour garantir la pérennité de nos retraites ! où est le problème ? Nous avons déjà fait le plus dur en passant de **5 à 14% entre 1970 et 2020**.

Quand notre premier ministre nous explique que sa réforme est une réforme de justice sociale pour sauver le modèle par répartition alors que c'est tout le contraire, **comment pouvons-nous le laisser parler ainsi ?** Veut-il aussi ainsi nous convaincre que « **L'ignorance c'est la force** » et la « Liberté, c'est l'esclavage » ? **Sommes-nous à ce point résigné·e·s** pour le laisser remplacer notre « Liberté, égalité, Fraternité » par ces slogans de Big Brother ?

Comment pouvons-nous laisser **les médias de masse** nous diviser en escamotant le débat de société sur les retraites pour **ne parler que des galères dans les transports ?**

Nous sommes embêté·e·s pour aller travailler ? Nous ne l'acceptons pas ? **Et les -20% pour nos retraites à 66 ans en 2040, Nous l'acceptons ?** Nous n'aurions pas un petit problème de hiérarchisation des priorités ?

L'angoisse du moment c'est de savoir si nous aurons des trains pour partir réveillonner en famille ? Mais quand nos enfants ouvriront le **cadeau** bien emballé au pied du sapin, **ça ne nous dérange pas que ce soit une vieillesse de misère ? Vraiment ?**

Il n'y a **pas de problème de financement des retraites**. Le vrai problème soulevé est un **choix de société** : **quelle part des richesses devons-nous consacrer à nos anciens ?** **Acceptons-nous un retour à la pauvreté des vieux comme au début du 20<sup>e</sup> siècle ?**

La CGT répond non et fait le choix **d'une autre réforme possible** : faisons augmenter modestement les cotisations, mettons à contributions les revenus du capital et revenons à **la retraite à 60 ans avec 75% du meilleur salaire**. **C'est possible et réaliste !**

## Toutes et tous en grève en 2020 ! Dès le 9 janvier

### Ingénieur·e·s, Cadres et Technicien·ne·s particulièrement pénalisés !

Lisez ce tract !



## La CGT vous informe :

<https://reforme-retraite.info/>

## Le système actuel de retraite français, par répartition et à prestations définies :

Il a été établi en 1946, au sortir de la seconde guerre mondiale en application du **programme du Conseil National de la Résistance** (« *Les Jours Heureux* »). Il s'est mis en place dans un pays dévasté et ruiné et met en œuvre un choix de société « **assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État** ». Dans ce cadre est prévu : « **une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours** ». C'est la création de la sécurité sociale pour permettre de « **Vivre sans l'angoisse du lendemain, de la maladie ou de l'accident de travail, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins.** » selon **Ambroise Croizat**, son principal bâtisseur.

Une partie du salaire, les « cotisations sociales », est affectée à la couverture mutualisée des risques sociaux (incapacité, maladie, chômage, vieillesse). Pour les retraites, **les sommes cotisées sont immédiatement réparties** et versées aux retraités. Ce **système** ne peut subir aucune préemption et ne peut jamais faire faillite tant que des salaires sont versés. Il est dit « à prestations définies car il garantit, un taux de remplacement des meilleurs salaires de la carrière.

Ce système est la **plus grande réussite sociale de l'histoire de France** et nous permet aujourd'hui d'avoir l'un des **plus bas taux de pauvreté des personnes âgées dans le monde**.

**Alors, STOP ou ENCORE !!**

# Toutes et tous uni·e·s contre la destruction de notre système de retraites !

## Pour les femmes, la grosse lose se confirme...

Le discours d'Edouard Philippe confirme les reculs sur les droits familiaux et les pensions de réversion.

Les **pensions de réversion**, qui bénéficient à 90 % aux femmes, ne seraient plus accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite (donc pour la majorité 64 ans), et les couples divorcés n'y auraient plus accès.

Les **majorations** de 8 trimestres par enfant dans le privé (2 dans le public) pour les femmes et la bonification de 10 % pour les parents de plus de 3 enfants seraient supprimées. A la place une majoration de 5 % au choix des deux parents pour chaque enfant. Les projections ont montré que **la quasi-totalité des mères y perdraient**, y compris celles qui n'ont qu'un ou 2 enfants. Pour répondre aux critiques de la droite, Edouard Philippe annonce une majoration de 2 % supplémentaire pour les parents de plus de 3 enfants, a priori toujours au choix du père ou de la mère. Malgré cela, la perte par rapport à la situation actuelle serait toujours très importante pour les familles de plus de 3 enfants.

Le Premier ministre annonce le **maintien de la validation des périodes** d'interruption pour élever des enfants, mais seulement pour les familles de plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés.

Les **2 principes centraux de la réforme pénaliseront directement les femmes** : avec la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 dernières années les **périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash**. Le gouvernement confirme qu'avec sa réforme il faudrait travailler plus longtemps. **Pour les femmes**, qui ont des carrières plus courtes que celles des hommes, **c'est très pénalisant**

## Comprendre la réforme



Les principaux enjeux de la réforme

## Répartition contre Capitalisation ?

Le système à point n'est pas a proprement parler un système par capitalisation., oui mais...

La réforme consiste en un changement de système : on passerait **d'un système à prestation définies à un système à cotisations définies**. Le premier garantissait le **droit à une pension proportionnelle aux meilleurs salaires de la carrière** alors que dans le second, **on bloque le niveau des cotisations et on ajuste les prestations**. S'il y'a un besoin de financement supplémentaire il faut forcément ajuster **le montant des pensions à la baisse**. (C'est ce qui s'est passé en Suède.) ou **repousser l'âge de départ** (âge pivot). Et le problème c'est qu'on sait déjà qu'il y aura une plus grande proportion de retraité·e·s et qu'en plus la réforme fige à 14% la part du PIB (part de la richesse nationale) qui leur est consacrée. Les **pensions vont donc baisser massivement**. Les plus aisés , a commencer par les cadres sup (voir ci-contre >), **seront donc contraints d'aller jouer leurs retraites dans la capitalisation** pour le plus grand bonheur des banquiers.

## la retraite des cadres supérieurs

Alors qu'aujourd'hui ils cotisent sur l'ensemble de leur salaire jusqu'à **8 plafonds de la sécurité sociale** (27 016 € brut/mensuels), ils ne cotiseraient plus que jusqu'à 3 plafonds de la sécurité sociale.

Les **cotisations de solidarité, d'un montant total de 9,94 %** (2,30 % à la Sécurité sociale + 7,64 % à l'AGIRC-ARRCO) **seraient ramenées à 2,8 %**.

Ceci fait suite à la réforme de l'épargne retraite de la loi Pacte, qui organise la transférabilité des produits d'épargne retraite, renforce leur défiscalisation et assouplit les modalités de versement.

Voilà qui est de nature à créer **un marché juteux pour les fonds d'épargne retraite** qui lorgnent sur l'épargne des français·e·s **et coûtera très cher à nos systèmes de retraite solidaires**.

Les **cadres sup' seraient renvoyés vers l'épargne retraite et la capitalisation** pour tenter de maintenir leur niveau de vie. Ils ne cotiseraient plus sur la totalité de leur salaire dans notre système solidaire. Leur épargne retraite sera défiscalisée, mais **ils n'auraient aucune garantie de la récupérer**, les assureurs transférant sur les épargnants le risque de volatilité des marchés financiers.

Les services de l'AGIRC-ARRCO ont établi un **chiffage de la perte de ressource pour les retraites par répartition** : le manque à gagner en terme de cotisations serait de près de 4,8 milliards en moyenne annuelle, soit en cumulé de 2025 à 2040 de **plus de 71 milliards d'euros**.

Contrairement au discours populiste entretenu par le gouvernement, sortir 10 % des cadres du système par répartition est **tout sauf une mesure de justice sociale**. C'est un cadeau aux entreprises, qui en 15 ans feront **une économie de 43 milliards** sur la part dite patronale des cotisations et à la finance.

**Le tout sera cher payé par l'ensemble des salarié·e·s.**

# Jugement du TI : L'art de Lire entre les lignes

Plusieurs communications syndicales tentent de vous faire croire que, par notre action en justice pour dénoncer des irrégularités dans le dépôt et la constitution des listes électorales, nous tentions de récupérer les voix des syndicats incriminés. C'est un tissu de mensonge.

En fait, la CGT CGI a tout simplement voulu faire établir le droit afin que les listes déposées qui ne respectaient pas le protocole préélectoral ou la représentativité équilibrée femme/homme soient retirées du 1er tour des élections.

Si le juge a rejeté toutes nos demandes, ce n'est pas parce qu'elles étaient non fondées, mais surtout parce que le jugement intervenait après le début des élections et comme la CGT n'a pas demandé l'annulation des élections, alors il ne peut pas statuer autrement que de débouter le syndicat de ses demandes.

Alors, si certains syndicats disent que leurs listes, présentées au premier tour, étaient bien conformes, demandez-leur pourquoi ils les ont modifiées au 2<sup>ème</sup> tour afin de respecter la représentation équilibrée femme/homme !!!!



## Elections Professionnelles : Nouveau rebondissement !!

Le feuillet continue et pour ceux et celles qui auraient loupé les épisodes précédents, voici un rapide résumé :

- En 2018, un accord sur le périmètre des élections professionnelles est proposé aux OS par la direction, mais il n'obtient pas la majorité requise pour être appliqué.
- Fin 2018, la Direction impose donc une DU (décision unilatérale) avec un périmètre de 3 CSE
- Le 21 12 2018, 3 OS saisissent la DIRECCTE contre cette DU et donc contre ce périmètre de 3 CSE
- Début 2019, la DIRECCTE confirme la DU
- Le 21 Mars 2019, 2 OS font un recours devant le Tribunal d'Instance (TI) de Courbevoie
- Le 2 Aout 2019 le TI rend son jugement, ce sera 12 CSE : 1 par périmètre BU retenu
- Le 13 Aout 2019, la direction de CGI se pourvoit en cassation contre cette décision, mais la décision du TI n'est pas suspensive donc les élections ont bien eu lieu en cette fin d'année.

Et dernier rebondissement en cette fin d'année 2019, la Direction de CGI a annoncé aux OS qu'elle allait déposer, au TI de Courbevoie, un recours en annulation des élections.

La raison invoquée serait que ce recours permettrait de préserver leur droit à pourvoi en cassation dans l'affaire des périmètres.

Donc pour tou.te.s les candidat.e.s à ces élections professionnelles, attendez-vous à recevoir un cadeau du TI de Courbevoie : une convocation bien sûr!



## Vos Délégués et Représentants Syndicaux CGT

### Délégué Syndical Central

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU  
07.83.22.17.89

### Grand-Est

Pascal GIFFARD-BOUVIER  
06.11.83.78.27

Sylvie DAMON  
06.69.40.27.14

### CBC

Randja KANOUNI  
06.99.87.85.06

### EUTM

El Bachir MOUTIK

### FGDC

Guillaume AUGIER  
06.82.44.69.38

Philippe BLANCHET  
07.87.95.56.19

### Grand SUD

Pascal GENTY  
06.95.69.74.02

### TPSHR

Francisca LOPEZ  
Michaël BIGUENET



47 rue des Docks  
69336 LYON  
04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com

<http://www.cgt-cgi.com>

Réseaux Sociaux



<https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance/>



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>

